Département de Savoie

Commune de MOTZ

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 07 avril 2023 à 19hs00 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejey, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Zoé Buckley.

Madame Myriam Ortiz-Gutierrez est arrivée au point de l'ordre du jour des Subventions.

Absent: Néant

Quorum: 5

Convocation: 01 avril 2023

Madame Marie-Thérèse Dejey est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 03 mars 2023

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2023.

Vote des taux fiscaux

Monsieur le Maire présente l'état fiscal 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et peut également concerner, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à une revalorisation des bases d'impositions du foncier bâti de 7.10 % calculée par les services fiscaux, en fonction notamment de l'inflation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux à l'identique de ceux des années précédentes soit :

taxe foncière bâtie : 21.60 %
taxe foncière non bâtie : 11.91 %

- taxe d'habitation : 4.15 %

Vote des budgets primitifs

Les budgets primitifs 2023 s'équilibrent de la façon suivante :

- Budget de l'Espace sport et nature du Fier 2023 :

Résultat 2022	117 260.85
Fonctionnement	112 975.00
Dépenses Recettes (dont redevance Vacancéole : 162 110.00 €)	202 475.15
Investissement	a váladnoma at nista de rollers)
Dépenses (dont remboursement capital des emprunts et solde de la réhabilitation	521 020.00
Recettes (reliquat de subventions)	314 259.00
En résumé :	
Résultat 2022	117 260.85
Dépenses 2023	633 995.00 516 734.15
Recettes 2023	310 /34.13
- <u>Budget communal 2023</u>	
Résultat 2022	1 115 799.46
Fonctionnement	505 OCE 15
Dépenses (dont subvention au budget de l'ESNF : 34 365.15 €)	597 965.15 904 261.00
Recettes	904 201.00
Investissement: Dépenses (réhabilitation et création d'une Maison d'Assistantes Maternelles – tr	ravaux d'éclairage public, de
voirie et cimetière – restauration du petit patrimoine)	1 448 095.31
Recettes (FCTVA et reliquat de subventions)	26 000.00
Receives (1 C 1 v A of foliquat de subventions)	
En résumé :	
Résultat 2022	1 115 799.46
Dépenses 2023	2 046 060.46
Recettes 2023	930 261.00

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces deux budgets primitifs.

Subventions 2023

Arrivée de Madame Myriam Ortiz-Gutierrez

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

ALCC convention tri-annuelle	4 000 euros
ALCC soutien « garderie »	750 euros
Anciens Combattants	60 euros
Amicale des Donneurs de Sang de Chautagne	110 euros
Mission Locale Jeunes (Aller Vers)	200 euros
Haut Rhone N'Rollers	1 000 euros
USEP Ecole de Chautagne	120 euros
Tennis Club Seyssel Corbonod	30 euros

Seyssel sur Rhône Basket	30 euros
Club des Seniors de Seyssel	90 euros
Jeunes Sapeurs Pompiers de Seyssel	60 euros
MFR Mozas – Bourgoin-Jallieu	60 euros
MFR Seyssel	30 euros
Croix Rouge Française (antenne d'Aix-les-Bains)	60 euros

Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 02 décembre 2022 engageant la commune à réaliser les travaux de renouvellement de l'éclairage public sur trois ans. Le cout des travaux initialement prévus pour 2023 s'élevait à 24 880.30 € H.T.

Cependant, suite à la mise en place du Fonds Vert par l'Etat, permettant d'apporter une aide financière aux communes porteuses de projet de rénovation du parc luminaire d'éclairage public et face au constat que les derniers lampadaires installés sur la commune (depuis moins de 20 ans) sont tout aussi énergivores que les plus anciens, et méritent donc tout autant d'être remplacés, la commune envisage finalement une rénovation accélérée, sur 2023, de l'ensemble de son parc d'éclairage public.

Le montant des travaux s'élèverait à un total de 99 006.50 € H.T. pour le budget de la Commune. Seuls les luminaires seront changés (99 points lumineux), les mâts resteront tous en place.

Les travaux seraient financés de la façon suivante :

- Syndicat Départemental d'Electricité (SDES): 17 935 euros
- Fonds Vert: 49 500 euros
- financement communal: 31 571.50 euros

Le retour sur investissement est espéré sur 7 à 8 ans (sur la base du coût actuel de Kwh), car en résumé :

- le remplacement de la totalité des lampadaires conduit à une réduction de puissance installée de 10.436 à 3.800 W soit une diminution potentielle de consommation de 64%.
- la réduction de la durée d'éclairage liée à l'installation d'horloges astronomiques et à la mise en place de l'extinction en cœur de nuit conduit à une réduction de consommation estimée de 63 %.
- la combinaison des 2 sources d'économie devrait permettre de passer d'une consommation potentielle annuelle de 42.579 KWh à une consommation annuelle de 5.700 KWh soit une réduction de 87 %.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'entreprendre en 2023 les travaux pour la commune pour un coût estimé à 99 006.50 €uros
- confie leur réalisation à l'entreprise Bouygues, située à Chêne en Semine
- accepte le plan de financement ci-dessus et sollicite l'aide financière du SDES et du Fonds Vert

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'exécole de Châteaufort et création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Par délibération du 06 août 2022, le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort et la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles au cabinet Lis & Daneau Architecte de Grenoble. Le montant de la mission s'élevait à 69 600 € HT pour un projet de 600 000 € HT.

Or à ce jour, suite à l'augmentation de la surface du projet et compte tenu des contraintes techniques, le montant estimatif des travaux serait de 826 520 € H.T. pour des honoraires de maîtrise d'œuvre de 95 876.32 € H.T.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte l'avenant correspondant et autorise le maire à le signer.

Avenant reportant les délais d'exécution des travaux de requalification du vélodrome et de la piste de rollers

La Commune de Motz et l'entreprise Eiffage devaient acter les délais d'exécution des travaux faits à l'Espace Sport et Nature du Fier. L'avenant adéquat n'étant pas parvenu en mairie à ce jour, ce point est ajourné et sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Modification des statuts de Grand Lac pour la restitution du camping les Peupliers à la commune de Chindrieux

Grand Lac est en charge, depuis le 1^{er} janvier 2019, de l'aménagement et de la gestion du camping public les Peupliers situé sur la commune de Chindrieux. Cette prise de compétence avait été validée lors de la fusion, en 2017, en lien avec le transfert du port de Chatillon.

Aujourd'hui, le camping Les Peupliers étant le seul équipement de ce type géré par la communauté d'agglomération Grand-Lac, il est proposé de le restituer à la commune de Chindrieux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette restitution et la modification statutaire correspondante.

Questions diverses:

Demande de Monsieur Kyllian Xuereb

Monsieur Kyllian Xuereb, domicilié à Motz, étudiant en section « maraichage horticulture » et apprenti au Motz Gourmand a écrit en mairie pour faire part de son souhait de cultiver un petit potager sur la parcelle B 723, propriété de la commune.

La commune accepte le principe de lui mettre à disposition une parcelle communale. Les modalités de location seront délibérées au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h30

INFORMATIONS GENERALES



La Commune de Motz recherche un agent d'accueil sur le site de l'Espace Sport et Nature du Fier

du samedi 1er juillet 2023 au jeudi 31 août 2023.

Missions:

Accueil et renseignements des touristes

En relation avec l'Office du Tourisme intercommunal, promotion des centres d'intérêt et des partenaires de l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes

Profil recherché:

- Sens de l'accueil, sourire
- Bonne connaissance de la commune de Motz et des sites alentours
- (sur le périmètre de l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes)
- La connaissance de la langue anglaise serait un plus



Description du poste :

20 heures hebdomadaires du mercredi au dimanche inclus (travail le week-end et les jours fériés) Rémunération SMIC en vigueur + majoration pour heures travaillées le dimanche et les jours fériés Contrat de travail établi par le Centre de gestion de la Savoie.

Candidature à déposer en mairie <u>avant le samedi 17 juin 2023 à midi</u> Renseignements disponibles auprès du secrétariat de mairie

Bruits de voisinage

Le bruit de voisinage relève du code de la santé publique (articles L 1311-1 et L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2), et est de la compétence du maire.



L'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 a défini différentes mesures relatives au bruit de voisinage applicables en Savoie.

Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Boîte à jeux

Après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC

Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie

Lundi 15 mai 2023 de 14h00 à 17h00 Les Lundi 26 juin 2023 de 14h00 à 17h00 Et

Ouvert à tous

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h00





Découverte de notre commune et de ses habitants

Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse ©



Le Motz Gourmand

Sous La Ville - 73310 Motz 06.21.53.13.96 lemotzgourmand@outlook.com

Maraîchage diversifié, Œufs, Légumes de saison, Conserves soupes, tomates et plants « Made in Motz»



Rendez-vous à la ferme tous les samedis de 10h à 12h

Fermeture exceptionnelle Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les vendredi 19 mai 2023 et samedi 20 mai 2023.

Pour toute demande urgente, les élus resteront à votre disposition sur rendez-vous.



Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous souhaitons à tous un bon mois de mai



Le « cœur de nature » de l'Espace Sport et Nature du Fier

(Base de loisirs de Motz)

La gestion par le CEN Savoie, sur la zone naturelle au nord de la Base de Loisirs

A la confluence du Fier et du Rhône et sur une trentaine d'hectares, l'Espace « Sport et Nature du Fier » présente au sein de sa zone aménagée pour des activités de loisirs (voir la page de l'Espace sur le site web de la Commune) une zone naturelle de plus de 7 ha. Cette dernière se compose de prairies, landes et quelques secteurs de graviers nus, et de boisements. Une partie est propriété de la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et une partie, propriété de la Commune.

L'ensemble de la zone naturelle terrestre est géré par le Cen Savoie (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie) afin d'améliorer et de préserver sa richesse écologique.

La gestion de ces milieux a été définie dans un document rédigé par le CEN en 2015 ; il s'agit de

- maintenir les zones de prairies par la mise en place d'un pâturage, ovin ou caprin, extensif annuel;
- maintenir et gérer une ligne arbustive « tampon » entre la zone naturelle et la piste de roller;
- · creuser des petites mares.



Pâturage des prairies de la Base de loisirs par des chèvres savoyardes

Au printemps 2022, le CEN a ainsi encadré un chantier d'insertion de 6 jours (Acty Chantiers – Pont-de-Beauvoisin, 38) pour débroussailler manuellement des secteurs couverts de petits ligneux. Pour prendre la suite de cette action, il a contacté une éleveuse, installée à Belmont-Luthézieu dans l'Ain, Lauryane Gandin.





Cette opération a permis de faire pâturer un troupeau de 72 chèvres et moutons, de mi-mai à mi-juin, et d'entretenir ainsi quelques hectares de prairies favorables à tout un cortège de plantes, d'insectes, de reptiles et d'oiseaux

AGENDA

RALLYE SAVOIE-CHAUTAGNE

Nouveautés 2023 : 2 Rallyes, 1 date, 1 parcours Cette année, l'Ecurie Blanche et l'ASAC de Savoie s'associent avec l'Asa Mont des Princes pour créer un format inédit.

Le 8ème Rallye National Savoie Chautagne PEA et le 5ème Rallye National du Pays de Seyssel PEA auront lieu tous les deux **les vendredi 26 et samedi 27 Mai 2023.**

La commune de Motz sera traversée par la course le Vendredi 26 mai 2023 à partir de 13h40

Renseignements disponibles <u>auprès de l'Ecurie Blanche</u> <u>ecurie.blanche@orange.fr</u>





2^{EME} ÉDITION DU MOTZ CHAUTAGNE TOUR LES 03 ET 04 JUIN 2023

Programme et renseignements sur site internet https://motz-chautagnetour.com/



Roll'Athlon

DIMANCHE 18 JUIN 2023

ROLL'ATHLON 100



Dénivelé du parcours

